

# Le M.S.N

## Moniteur Sportif de Natation

Mis à jour le 20 janvier 2026

## Sommaire

1

### Objectifs

- Diplôme Visé
- Niveau du diplôme
- Métier visé

2

### Publics et prérequis

- Exigences préalables à l'entrée en formation
- Modalités d'admission à l'ERFAN AuRA
- Positionnement

3

### Contenus de la formation

- Contenus et compétences visées
- Programme

4

### Organisation de la formation

- Organisme de formation
- Dates
- Rythme
- Volumes horaires de formation
- Lieux de formation

5

### Modalités pédagogiques et suivi

- Méthodes, moyens et matériels pédagogiques
- Modalités de suivi
- Modalités d'évaluation et de certification

6

### Equivalences, suites de parcours et passerelles

7

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

8

### Tarifs et financements

## Pourquoi avoir ce diplôme ?

Cette formation vise à la préparation et à l'élaboration du diplôme Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4.

Le Moniteur Sportif de Natation est :

- un diplôme professionnel pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation de course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo.
- un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

La certification professionnelle du Moniteur Sportif de Natation est délivrée :

- soit par la voie de la formation,
- soit par la validation d'acquis de l'expérience,
- soit par la voie de l'équivalence,
- ces modalités peuvent être combinées entre elles.

## Pour quel niveau de qualification ?

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

1. Code RNCP : 39098
2. Code CPF : à venir
3. Code NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de loisirs
4. Code Formacode(s) : 15436 : Education sportive / 15491:Natation
5. Code ROME : G1204 - Education en activités sportives
6. Textes réglementaires en vigueur : Fiche déposée au répertoire national des certifications professionnelles auprès de France Compétences.
7. Certificateur : Fédération Française de Natation.
8. Date d'échéance d'enregistrement: 31/05/2029

## Pour quel type de métier ?

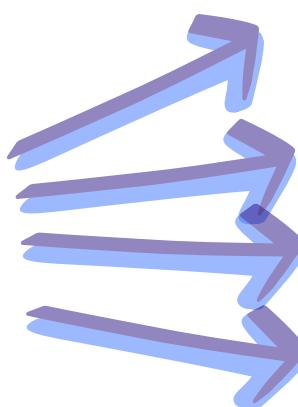
Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation.

Ses principales missions :

1. Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale,
2. Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale.
3. Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale.
4. Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale.
5. Entrainer en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale.

### EN BREF

Le MSN



Un diplôme professionnel

Pour le milieu de la natation en club

Avec plusieurs voies de certification

Afin d'accomplir différents missions

## Quelles exigences préalables à l'entrée en formation ?

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation. Ces conditions sont :

- **Être âgé de 16 ans minimum.**

Tous les jeunes ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de formation peuvent entrer en formation au Moniteur Sportif de Natation.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur Sportif de Natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

- **Être licencié à la Fédération Française de Natation (FFN)**
- **Être titulaire du PSE1 ou son équivalent**, assorti de la mise à jour de la formation continue.
- Satisfaire au **test de sécurité** (voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres **ou être titulaire du BNSSA** à jour de sa vérification de maintien des acquis.

Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédent le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

- Avoir réalisé une **performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation** : une extraction de la base fédérale est à fournir. Seuls les représentants du Directeur Technique National (DTN) de la FFN et ayant reçu délégation de signature du DTN peuvent valider l'attestation de performance justifiant du niveau de pratique personnelle dans le cadre des exigences préalables à l'entrée en formation du Moniteur Sportif de Natation  
**OU**  
**être titulaire d'un Brevet Fédéral de la FFN** à jour de la formation continue  
**OU**  
**fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence** issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline **au sein de la FFN**.

### Quid du test de sécurité ?

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- un départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre de 25 mètres ;
- une plongée dite en canard et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ, à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge, au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- la sortie de l'eau de la victime.

Les **sportifs de haut niveau** inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du PSE1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des EPMSP)
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des EPMSP)
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet Fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération Française de Natation.

### La durée de validité du livret de formation du Moniteur Sportif de Natation :

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives.

A l'issue de ces deux saisons le stagiaire n'ayant pas validé son Moniteur sportif de natation s'inscrit sur une nouvelle session de formation et effectue alors un nouveau positionnement organisé par l'organisme de formation.



Pour être considéré recevable, le dossier d'inscription devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.



**Clôture des inscriptions : 28/08/2026**

## Qu'est ce que le positionnement ?

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allégements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Date :** 07 septembre 2026

**Contenu :** le positionnement se déroulera en trois phases :

1

Une phase de présentation de la formation traitant de :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

**2**

**Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation.**

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien sera mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires).

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

**3**

**Une phase de validation du Plan Individuel de Formation**

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

**EN BREF**

**Les exigences hors le cas des sportifs de haut niveau**

- Avoir au moins 16 ans
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire du PSE1 à jour
- Satisfaire au test de sécurité ou être titulaire du BNSSA
- Avoir réalisé une performance officielle ou être titulaire d'un Brevet Fédéral de la FFN ou attester d'un an de licence auprès de la FFN

Si l'ensemble des conditions remplies :

- Admission possible à l'ERFAN pour le MSN
- Question du positionnement du stagiaire

## Quel contenu dans la formation ?

Il est important de prendre en compte le fait que les stagiaires au MSN peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que certaines parties du contenu de la formation doivent prendre en compte cette diversité.

Il est nécessaire de privilégier tout au long de chaque session de formation en centre, des échanges de type « retour d'alternance » : c'est l'occasion pour les stagiaires de relater les situations marquantes ou préoccupantes rencontrées dans leur structure propre ou d'accueil. Il s'agit pour les stagiaires d'expliciter leur pratique et pour les formateurs d'apporter les connaissances en lien avec les problématiques des stagiaires. L'alternance est également l'une des conditions *sine qua non* pour que l'organisme de formation s'assure du cheminement progressif du stagiaire. L'acquisition des compétences par l'action doit être au cœur des préoccupations de la construction des rubans pédagogiques de nos diplômes.

Le temps consacré à la certification n'est pas inclus dans le temps de la formation.

Cette formation se compose en 5 blocs :

**Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale**

**Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**

**Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**

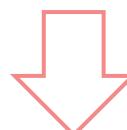
**Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale**

**Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale**

## Quelles sont les compétences développées ? Par quel programme ?

### Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- Être capable de concevoir un cycle de séances d'apprentissages sportifs intégré dans l'environnement de la structure
- Être capable de concevoir une séance d'apprentissages sportifs intégré dans l'environnement de la structure
- Être capable de déterminer les moyens matériels et humains nécessaires lors de la conduite de la séance intégrée dans le « modèle théorique de fonctionnement du nageur »
- Être capable d'organiser un enchainement de séances d'apprentissages sportifs intégré dans le « modèle théorique de fonctionnement du nageur »
- Être capable d'accueillir des pratiquants en leur présentant l'organisation de la séance
- Être capable de conduire en sécurité une séance d'apprentissages sportifs intégrée dans le « modèle théorique de fonctionnement du nageur »
- Être capable d'ajuster la progression pédagogique des pratiquants
- Être capable de réaliser une analyse de la séance
- Être capable de définir les perspectives d'évolution de son action d'enseignement



### LES COMPÉTENCES

### PROGRAMME

- Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité

## Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

### LES COMPÉTENCES

- Être capable d'effectuer un diagnostic de la structure fédérale en prenant en compte les particularités
- Être capable d'identifier les différents publics en déterminant leurs attentes
- Être capable de concevoir un projet répondant aux objectifs fixés à l'issue du diagnostic
- Être capable de planifier les étapes de réalisation du projet d'activité
- Être capable de gérer les différentes étapes du projet d'activité
- Être capable de réaliser les démarches administratives et techniques obligatoires et nécessaires au projet d'activité
- Être capable d'élaborer le bilan du projet conduit en évaluant l'atteinte des objectifs
- Être capable de restituer le déroulement et le bilan du projet en expliquant la démarche engagée



### PROGRAMME

- Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan

### Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

## LES COMPÉTENCES

- Être capable d'informer les différents publics sur les activités et le projet de la structure
- Être capable d'ajuster sa communication aux différents publics
- Être capable d'adapter un outil de communication
- Être capable de produire un contenu de communication personnalisé en l'adaptant aux caractéristiques des différents publics



## PROGRAMME

- Communication auprès des différents publics
- Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

## Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

### LES COMPÉTENCES

- Être capable d'intégrer les bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure fédérale
- Être capable d'accompagner les dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure
- Être capable de développer un dispositif de sensibilisation des dirigeants de la structure fédérale en concevant des actions de sensibilisation aux certifications fédérale ainsi qu'aux parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques
- Être capable d'accompagner les dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes



### PROGRAMME

- Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

- Être capable de concevoir un cycle d'entraînement compétitif
- Être capable de concevoir une séance d'entraînement compétitif
- Être capable de prévenir le dopage et les conduites addictives
- Être capable de conduire en sécurité, une séance en prenant en compte le cycle d'entraînement
- Être capable de faciliter l'autonomie du sportif
- Être capable d'encadrer en sécurité un groupe de mineurs en déplacement ou en stage
- Être capable d'évaluer la progression des sportifs
- Être capable d'adapter son action et ses activités d'entraînement



- Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

## Comment s'organise la formation ?

### Un mot sur l'organisme de formation :

L'organisme de formation ERFAN (Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été habilité par la FFN pour la mise en œuvre de cette formation.

N° d'habilitation quinquennale : à venir



### Quand ?

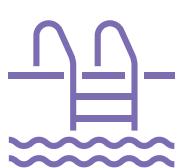
Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 14/09/2026 au 25/06/2027	10 mois	28/08/2026	le 07/09/2026

### Comment se déroule l'alternance ? A quel rythme ?

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stages en situation de travail en entreprise. Ainsi, l'alternance comprend :



- une formation en centre :
  - face à face pédagogique,
  - formation pratique avec les formateurs en salle ou en piscine,
  - échanges de type « retour d'alternance »,
  - parcours multimodaux de formation.
- une formation en entreprise.



Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, entre le 14/09/2026 et le 25/06/2027 au sein d'une structure affilié à la Fédération Française de Natation.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les formations en centre sont positionnées :

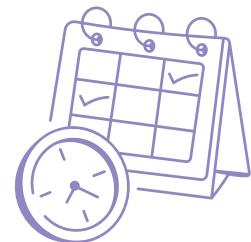
- en semaine pour les parcours complet et/ou en apprentissage.
- sur les week-ends et certaines vacances scolaires afin d'accueillir des stagiaires scolarisés ou poursuivant des études universitaires.

### Selon quel calendrier ?

Pour le calendrier des périodes en formation et en alternance voir annexe (en cours de finalisation)

### Pour quels horaires ?

Semaine type avec un volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35 heures réparties de la façon suivante :



- En centre de formation :
  - Présentiel synchrone et distanciel synchrone : 9h00-12h00 / 13h00-17h00 (lundi au vendredi pour les parcours complet et/ou en apprentissage et sur les week-ends / vacances scolaires pour les autres parcours)
- En Entreprise : 35 heures réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

Concernant les sessions de formation : il s'agit de formations en groupe, limitées à 25 stagiaires en parcours complet.

## Le découpage des volumes horaires de formation (en centre et en alternance)

		Volume horaires face à face	Volume horaires distanciel synchrone (classe virtuelle)	Volume horaires distanciel asynchrone FOAD	Volume horaires alternance (entreprise)
Bloc 1	Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	65	0	0	90
Bloc 2	Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	55	0	0	40
Bloc 3	Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	45	0	0	30
Bloc 4	Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	30	0	0	20
Bloc 5	Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	70	0	0	90
Total Général		265	0	0	270

Volume horaire total : 535 heures

Détails du parcours individualisé du candidat

En centre

265 heures

Dont heures en centre 265 h  
dont heure en classe virtuelle synchrone (visioconférence) 00 h  
Dont FOAD 00 h

En structure (entreprise)

270 heures

## Où ?

- Pour les salles de formation :**

ERFAN Ligue Auvergne Rhône Alpes 20 avenue des frères Mongolfiers  
 69680 Chassieu  
 Parking à proximité  
 Clubs et structures affiliés F.F.N.



- Pour les structures d'alternance :**

Les structures d'alternance doivent :

- être affiliées à la FFN ;
- être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'Nage, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition pour répondre aux critères de certification ;
- disposer de nageurs(ses) de niveau régional pour répondre aux critères de certification.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

### Point de rappel sur le tutorat :

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur doit être :

- titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an à ce niveau d'encadrement,
- déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle)
- obligatoirement être majeure et conventionnée avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- Accueillir le stagiaire au sein du club ;
- L'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club ;
- Participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club ;
- Gérer l'alternance en lien avec l'ERFAN ;
- Organiser en lien avec l'ERFAN le parcours du stagiaire au sein du club,
- Transmettre les savoir-faire, savoir-être ;
- Accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences ;
- Évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes...) grâce aux grilles d'évaluation des tuteurs.

Dans le cadre de l'alternance le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

## Quels sont les méthodes pédagogiques utilisées ?

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

## Avec quel moyens et matériels ?

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### Concernant les salles de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

### Concernant les centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région AURA
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
- Les CAF de Chamalières, Annecy, Villefranche sur Saône, Saint-Etienne, Lyon et Grenoble

### Sur les supports pédagogiques :

- Exercices pratiques - Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias - manuels pédagogiques et techniques

## Quelles sont les modalités de suivi de la formation ?

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Fiches de présences signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Certificats de réalisation pour l'ensemble de la formation
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Justificatifs de connexion pour les classes virtuelles
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation. Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

## Qu'en est-il des modalités d'évaluation et de suivi ?

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation. Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

### Evaluation

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la FFN

### Les épreuves certificatives

Ces épreuves certificatives visent à valider les blocs de compétences du diplôme, en bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs de compétences est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 blocs a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. Possibilité de ne suivre et valider que certains blocs dans un délai de deux ans maximum (nous contacter pour plus de renseignements).

Ces épreuves certificatives visent à valider les blocs de compétences du diplôme, en bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs de compétences est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 blocs a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. Possibilité de ne suivre et valider que certains blocs dans un délai de deux ans maximum (nous contacter pour plus de renseignements).

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc). L'ensemble des blocs doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant
- Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

### Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle

Avant de débuter en autonomie le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et si nécessaire de la pédagogie.

Tant que le stagiaire n'a pas acquis ces compétences minimales, il ne peut être qu'observateur sur ses stages en situation pratique. Par conséquent, il ne peut pas être autonome dans son activité ou sur un groupe. Avant la validation institutionnelle des prérequis à la mise en situation pédagogique, le tuteur est seul responsable de son groupe.

Le niveau d'exigence à la mise en situation pédagogique correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers. Le stagiaire devra être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent au plus tard pour les prérequis à la mise en situation pédagogique.

### EPMSP - Test de sécurité (Bloc1, Bloc2, Bloc5)

- Durée de l'épreuve : 10' maximum par candidat.
- Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) :
  - départ libre du bord du bassin ;
  - un parcours en nage libre ;
  - une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
  - une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
  - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
  - la sortie de l'eau de la victime seul ou à deux ;
  - la vérification des fonctions vitales sur un noyé ;
  - la manière dont s'organise l'action de secours à la personne.

A noter : les candidats titulaires du PSE1 à jour de la formation continue ayant satisfait au test de sécurité lors de leur entrée en formation au Moniteur sportif de natation, dans les 3 mois précédent le début de la formation sont dispensés de cette épreuve des EPMSP.

### EPMSP : Séance pédagogique suivie d'un entretien (Bloc1)

Durée de l'épreuve : Séance : 20 minutes minimum

Entretien : 15 minutes maximum

Effectif de participants : 6 minimum

1. Séance pédagogique : Conduite d'une séance pédagogique de 20 minutes minimum. Cette séance se déroule dans la structure d'alternance du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs.

Si nécessaire, le candidat aménagera au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

2. Entretien à partir de la séance, portant sur la capacité du candidat à :

- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe,
- Evaluer les risques prévisibles liés à la pratique dans le cadre de l'acquisition des apprentissages sportifs.

### EPMSP : Entretien (Bloc5)

Durée de l'épreuve : entretien de 10 minutes maximum, portant sur l'évaluation des risques prévisibles liés à la pratique compétitive.

## Les certifications

### **Epreuve n°1 : Mise en situation réelle en structure**

Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur :

- la conception du cycle ;
- la conception de la séance ;
- l'accueil des pratiquants ;
- la conduite de la séance visant l'acquisition des apprentissages sportifs ;
- les ajustements dans la conduite de séance.

Cette épreuve se déroule sur un des groupes de l'École de Natation ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs (6 participants minimum). Elle permet d'évaluer les compétences A1C1, A1C2, A3C1, A3C2, et A3C3. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Avant le début des épreuves le candidat remet au jury :

- un cycle de séances intégré dans le projet pédagogique de la structure ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs ;
- la fiche de séance posant les intentions du candidat.

Durée totale de l'épreuve : 30' minimum par candidat. (La durée de la séance doit permettre son déroulement normal sans avoir à l'abréger pour le seul motif de l'évaluation).

### **Epreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle**

Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :

- la détermination des moyens matériels et humains nécessaires ;
- l'organisation de l'enchaînement de séances ;
- l'analyse de la séance ;
- les perspectives d'évolution de son action d'enseignement.

Cette épreuve se déroule en structure d'alternance et permet d'évaluer les compétences A2C1, A2C2, A4C1, A4C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée totale de l'épreuve : 30' maximum

### **Epreuve n°3 : Entretien**

Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury. Cette épreuve permet d'évaluer la compétence A1C3. L'entretien est réalisé individuellement par chaque candidat. Il porte sur l'identification de nouvelles activités aquatiques et de la natation et sur la conduite en toute sécurité d'une de ces activités au sein de la structure.

Durée totale de l'épreuve : 20' maximum

**Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale**

## Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

### **Epreuve n°1 : Etude de cas support d'une production écrite**

Cette épreuve consiste en une étude de cas décrivant une structure fédérale dans son environnement, ses acteurs et les différents publics (y compris en situation de handicap) la fréquentant ainsi que les démarches administratives et techniques nécessaires et les différents espaces et outils numériques utilisés afin de garantir la mise en œuvre du projet.

Le candidat produit un écrit d'une page recto verso :

- rappelant les objectifs du projet envisagé,
- précisant la manière dont sont intégrées les personnes en situation de handicap,
- décrivant les démarches administratives et techniques réalisées ainsi que les différents espaces et outils numériques utilisés afin de garantir la mise en œuvre du projet.

L'épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer les compétences A1C2 et A2C3. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum

### **Epreuve n°2 : Présentation orale suivie d'un entretien**

Cette épreuve consiste en une présentation orale, suivie d'un entretien avec le jury portant sur :

- le diagnostic réalisé,
- la conception du projet,
- la planification des étapes de réalisation,
- la gestion des différentes étapes du projet.

Le candidat peut s'appuyer sur un support de présentation. Ce support n'est pas évalué. L'épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer les compétences A1C1, A1C3, A2C1 et A2C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée totale de l'épreuve : 30' maximum avec 15' maximum pour la présentation orale et 15' maximum pour l'entretien.

### **Epreuve n°3 : Questions / réponses avec le jury**

Cette épreuve consiste en des réponses apportées par le candidat sur un ensemble de 3 questions portant sur :

- l'élaboration du bilan du projet conduit
- la restitution du déroulement
- les éventuelles perspectives d'évolution des activités proposées par la structure.

Les questions sont identiques pour tous les candidats. Le candidat dispose de 5' maximum pour chacune des questions.

## Bloc 2

- Question N°1 : A l'issue de la conduite de votre projet, quels sont les impacts économiques, sociaux, sportifs et environnementaux que vous identifiez et les écarts que vous constatez entre les objectifs visés et les résultats obtenus ?
- Question N°2 : A l'issue de la conduite de votre projet, en vous appuyant sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs que vous avez définis quelles sont les difficultés et réussites que vous avez rencontrées ?
- Question N°3 : A l'issue de votre expérience dans la conduite de votre projet, quelles perspectives d'évolution des activités proposeriez-vous aux dirigeants de la structure ?

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer les compétences A3C1, A3C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée totale de l'épreuve : 15' maximum avec 5' maximum par question/réponse.

## Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

### Epreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Pour cette mise en situation reconstituée :

- chaque membre du jury représente un type de public différent (tout public, publics vulnérables ou fragiles ou en situation de handicap),
- le candidat représente l'éducateur en charge d'informer les publics.

Cette épreuve porte sur :

- l'information aux différents publics sur les activités et le projet de la structure,
- l'ajustement de sa communication aux différents publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.

Elle se déroule en centre et permet d'évaluer les compétences A1C1, A1C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et consiste en une mise en situation reconstituée suivante :

- Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande d'informer plusieurs personnes, sur les activités et le projet de la structure en vue de leur apporter les renseignements nécessaires à leur adhésion.

Durée de la mise en situation reconstituée : 15' maximum.

### Epreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Cette épreuve consiste en la production d'un support de communication visuel réalisé en vue de promouvoir un projet d'activité ou de manifestation sur un thème défini par le jury.

Cette épreuve porte sur :

- l'adaptation d'un outil de communication,
- la production d'un contenu de communication personnalisé.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer les compétences A2C1, A2C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Forme du support de communication :

- Un contenu de communication visuel sur 1 à 2 pages maximum format A4.
- Ce contenu ou support visuel doit pouvoir être utilisé dans toutes types de diffusions : mailing, newsletter, contenu d'une page web dans le site du club, contenu diffusé par le canal des réseaux sociaux, flyer, affiche ...

La structure du support reste libre afin que le candidat puisse mobiliser des outils simples, gratuits existants : les couleurs, les polices, l'agencement des éléments doivent pouvoir être contextualisés à la structure fédérale concernée par le projet d'activité ou de manifestation à promouvoir et ainsi mettre en valeur les messages clefs en direction des publics cibles.

Contenu du support de communication : Ce support devra intégrer les messages clefs et les différents éléments suivants :

- des zones de textes,
- des photos et/ou vidéos mettant en valeur le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale,
- des contenus de communication personnalisés adaptés aux caractéristiques des différents publics afin de promouvoir et de valoriser un projet d'activité ou de manifestation.

Le thème du support de communication à produire est choisi par le jury parmi une liste de thèmes et de ressources proposés par la FFN.

Durée totale de l'épreuve : 2 heures maximum.

## Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérales

### Epreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Pour cette mise en situation reconstituée :

- chaque membre du jury représente un bénévole pour la situation n°1 ou un dirigeant pour la situation n°2,
- le candidat représente l'éducateur en charge de présenter l'organisation de la structure pour la situation n°1,
- ou le candidat représente l'éducateur en charge de présenter aux dirigeants les différents moments et les actions proposés dans la saison pour intégrer de nouveaux bénévoles pour la situation n°2.

Cette épreuve porte sur l'intégration de bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure en partageant son organisation, ses acteurs clefs et en mobilisant des techniques de base de la communication afin de renforcer l'équipe de dirigeants et les liens d'appartenance.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A1C1. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

En début d'épreuve le candidat tire au sort une situation parmi les deux présentées ci-dessous :

- Situation n°1 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux nouveaux bénévoles l'organisation de la structure : acteurs clefs, ses valeurs et ses besoins
- Situation n°2 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de leur présenter les différents temps proposés dans la saison pour intégrer de nouveaux bénévoles. Le candidat justifiera ses choix en matière de régularité, durée, lieu, modalités au regard de l'organisation de la structure.

Durée totale de l'épreuve : 20' maximum avec 10' maximum pour préparer la mise en situation et 10' maximum pour la mise en situation

### Epreuve n°2 : Mise en situation reconstituée

Pour cette mise en situation reconstituée :

- chaque membre du jury représente un bénévole,
- le candidat représente l'éducateur en charge de leur présenter la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes.

Cette épreuve porte sur l'accompagnement des dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A2C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

En début d'épreuve le candidat tire au sort une situation parmi celles présentées ci-dessous :

- Situation n°1 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain.
- Situation n°2 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en œuvre du plan fédéral de prévention des violences sexuelles.
- Situation n°3 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en œuvre du plan fédéral de développement durable.
- Situation n°4 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en œuvre des dispositifs fédéraux et ministériels de prévention des noyades.

Le candidat utilise les outils et moyens de la fédération.

Durée totale de l'épreuve : 20' maximum avec 10' maximum pour préparer la mise en situation et 10' maximum pour la mise en situation.

### Epreuve n°3 : Mise en situation réelle

Mise en situation réelle portant sur l'accompagnement des dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure en utilisant les différents espaces numériques et outils dédiés de la structure et de la fédération, afin d'apporter un soutien aux dirigeants.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A1C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Le candidat est autorisé à utiliser son matériel personnel. Toutefois, l'organisme de formation organisant l'épreuve doit prévoir si nécessaire la mise à disposition d'un ordinateur équipé Windows® avec accès internet.

Pour cette épreuve :

- Un des membres du jury représente un dirigeant,
- Le candidat accompagne le dirigeant pour réaliser une des trois tâches administratives.

En utilisant les outils dédiés de la structure et de la fédération accessibles par navigateur internet, le candidat répondra à une situation tirée au sort au début de l'épreuve, parmi celles listées ci-dessous :

### Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérales

- Situation n°1 : Le Président vous demande d'accompagner un des dirigeants du club pour préparer l'engagement de licenciés FFN à la compétition. Démontrez la procédure.
- Situation n°2 : Le Président vous demande d'accompagner un des dirigeants du club pour saisir des licences. Démontrez la procédure.
- Situation n°3 : Le Président vous demande d'accompagner un des dirigeants du club pour saisir des tests. Démontrez la procédure.

Durée totale de l'épreuve : 15' maximum.

#### **Epreuve n°4 : Etude de cas support d'une production écrite suivie d'une question / réponse avec le jury**

Cette épreuve consiste en une étude de cas sur la base de sujets proposés par le jury national de certification décrivant un des parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques et de la natation, suivi d'une question / réponse portant sur la sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales.

Le candidat produit tout d'abord un écrit d'une page recto présentant un parcours illustratif d'insertion dans les métiers de la Fédération française de natation et des activités aquatiques et de la natation puis répond à la question posée.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A2C1. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

En début d'épreuve le candidat tire au sort parmi une banque nationale fédérale :

- Un sujet pour la production d'un écrit d'une page recto
- Une question pour la partie "question / réponse"

Le candidat gère son temps de préparation pour traiter le sujet et la réponse à la question. Le candidat produit un écrit d'une page recto (avec soit du texte rédigé et/ou un ou plusieurs schémas) en réponse au sujet afin de présenter un parcours illustratif d'insertion dans les métiers de la Fédération française de natation et des activités aquatiques et de la natation.

Forme du document: A l'issue de la production de l'écrit (page recto) le candidat répond à la question proposée par le jury national de certification parmi une banque de questions nationales.

L'organisme de formation met à disposition du candidat les ressources fédérales nécessaires à la préparation de l'épreuve.

## Bloc 4

Les ressources fédérales peuvent être mises à disposition sur format numérique fournit par l'organisme de formation, ou sur un format papier.  
 Nota Bene: les ressources mises à disposition sont préparées par la FFN afin de garantir l'équité de tous les candidats.  
Durée totale de l'épreuve : 30' maximum avec 15' maximum pour préparer le sujet et la réponse à la question et 15' maximum pour l'écrit et la réponse à la question/ réponse.

### **Epreuve n°1 : Mise en situation réelle**

Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite de la séance d'entraînement dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement.

Cette épreuve de mise en situation réelle se déroule en structure d'alternance avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales (hors public Master). Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Elle porte sur la conduite en sécurité d'une séance d'entraînement et les moyens facilitant l'autonomie du sportif dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement. Elle permet d'évaluer les compétences A2C1, A2C2.

Avant le début de l'épreuve le candidat remet au jury les 3 documents suivants

- un contrat d'objectifs pour chacun des sportifs (4 sportifs minimum),
- le cycle d'entraînement conçu en cohérence avec les objectifs du groupe dans le cadre d'une pratique compétitive,
- la fiche de séance.

Seul le candidat ayant remis au jury ces 3 documents peut se présenter à l'épreuve n°1.

Durée totale de l'épreuve : 45' minimum dans l'eau (si séquence à sec, celle-ci ne doit pas excéder 15'). (La durée de la séance doit permettre son déroulé normal sans avoir à l'abréger pour le seul motif de l'évaluation).

### **Epreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle**

Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :

- la conception d'un cycle d'entraînement compétitif,
- la conception d'une séance d'entraînement compétitif,
- l'encadrement en sécurité d'un groupe de mineurs en déplacement ou en stage,

**Bloc 5 : Entrainer en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale**

- l'évaluation de la progression des sportifs,
- l'adaptation de son action et de ses activités d'entraînement.

Cette épreuve se déroule en structure d'alternance.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et permet d'évaluer les compétences A1C1, A1C2, A2C3, A3C1, A3C2

Durée totale de l'épreuve : 30' maximum.

### **Epreuve n°3 : Présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury**

Cette épreuve consiste en une présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury, portant sur une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives.

Cette épreuve se déroule en centre ou en structure. Dans le cas où l'épreuve est organisée en structure, celle- ci doit faire suite aux épreuves 1 et 2 du bloc 5 avec le même jury.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et permet d'évaluer la compétence A1C3. La présentation orale doit comporter au minimum les éléments suivants :

- La présentation des comportements et des conduites à risques,
- L'intérêt d'une prévention du dopage et des conduites addictives,
- Le respect de la réglementation relative à la prévention du dopage et des conduites addictives,
- Le bilan quantitatif et qualitatif d'une action menée.

Deux questions/réponses sont posées au candidat en lien avec sa présentation orale.

Durée totale de l'épreuve : 20' maximum avec 15' maximum de présentation orale et 5' maximum pour les deux questions/ réponses .

## **Bloc 5**

### **EN BREF**

- Des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- Des évaluations continues des compétences et un suivi en formation
- Des épreuves certificatives pour valider les 5 blocs de compétences (obligatoires) avec 3 à 4 épreuves par blocs

## Quelles sont les cas de dispenses ?

Sont dispensés du test de sécurité des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) du MSN :

- les titulaires du PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :
  - du BPJEPS AAN à jour du CAEP MNS ;
  - du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA.

Sont dispensés du test de sécurité des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) du Moniteur sportif de natation :

- les titulaires du PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :
  - des BF 1er au 5ème degré de la Fédération Française de Natation, à jour de leur formation continue ;
  - du BPJEPS AAN à jour du CAEP MNS ;
  - du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA.

Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) des blocs de compétences 1, 2 et 5 du Moniteur sportif de natation.

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus, les autres dispenses pour le Moniteur sportif de natation sont :

- Les personnes titulaires des BF 1er au 5ème degré de la Fédération Française de Natation, à jour de leur formation continue sont dispensés de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique dans la discipline choisie pour la formation lors des exigences préalables à l'entrée en formation.
- Les personnes justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération Française de Natation sont également dispensées de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique dans la discipline choisie pour la formation lors des exigences préalables à l'entrée en formation.

Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiés par le Directeur Technique National ou son représentant.

## Quelles sont les cas de dispenses ?

Sont dispensés du test de sécurité des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) du MSN :

- les titulaires du PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :
  - du BPJEPS AAN à jour du CAEP MNS ;
  - du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA.

Sont dispensés du test de sécurité des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) du MSN :

- les titulaires du PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :
  - des BF 1er au 5ème degré de la Fédération Française de Natation, à jour de leur formation continue ;
  - du BPJEPS AAN à jour du CAEP MNS ;
  - du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA.



Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) des blocs de compétences 1, 2 et 5 du Moniteur Sportif de Natation.

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus, les autres dispenses pour le Moniteur Sportif de Natation sont :

- Les personnes titulaires des BF 1er au 5ème degré de la Fédération Française de Natation, à jour de leur formation continue sont dispensés de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique dans la discipline choisie pour la formation lors des exigences préalables à l'entrée en formation.
- Les personnes justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération Française de Natation sont également dispensées de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique dans la discipline choisie pour la formation lors des exigences préalables à l'entrée en formation.

Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiés par le Directeur Technique National ou son représentant.

## Quelles sont les équivalences pour cette formation ?

Les titulaires d'un PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires du BPJEPS AAN, à jour du CAEP MNS, licenciées au sein d'une structure de la FFN et justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération Française de Natation peuvent solliciter, auprès de celle-ci l'équivalence des blocs de compétences du MSN suivants :

- **BC1** : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale ;
- **BC2** : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale ;
- **BC3** : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale.

Les titulaires d'un PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires du DEJEPS ou du DESJEPS spécialité perfectionnement sportif mention Natation Course ou Natation Artistique ou Plongeon ou Water-polo, licenciées au sein d'une structure de la FFN et justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation peuvent solliciter, auprès de la celle-ci l'équivalence du MSN.



### La formation continue

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de ces brevets fédéraux. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Exemple : j'obtiens mon Moniteur Sportif de Natation le 15 juin 2025, la date d'édition de mon diplôme est le 20 septembre 2025, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2027.

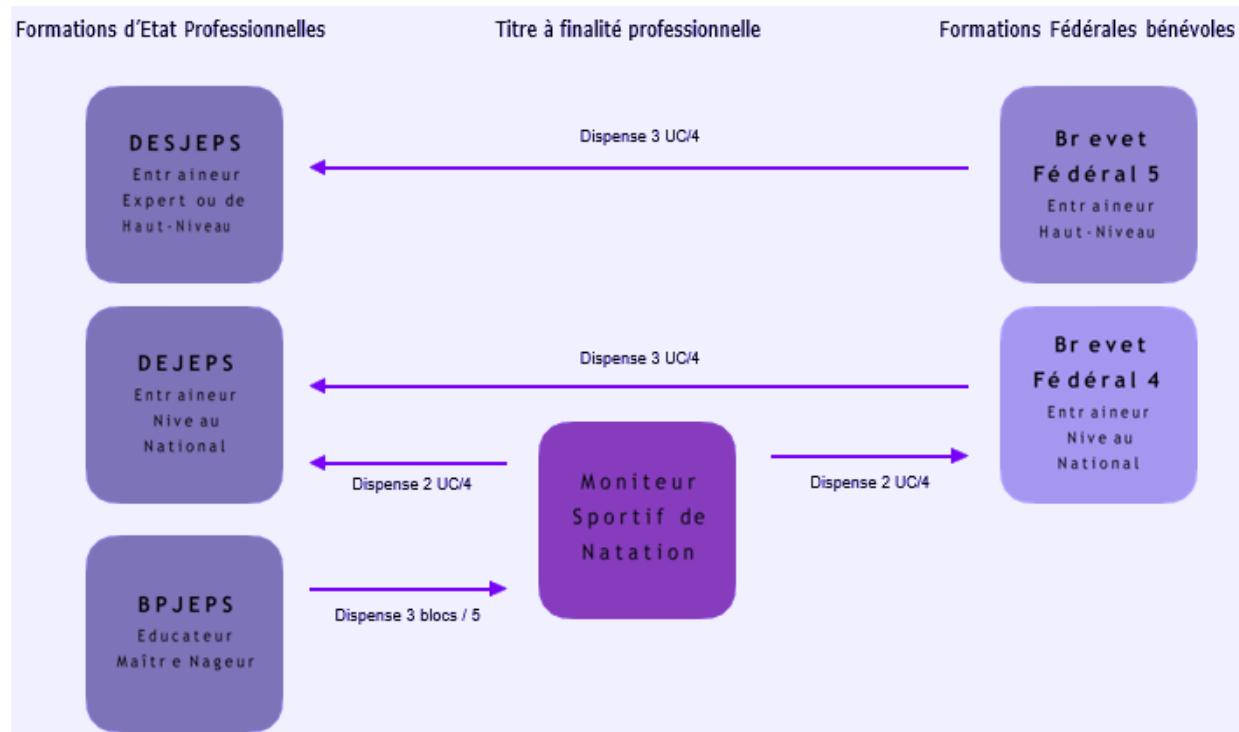
Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » : En piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents,
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Moniteur sportif de natation.

D'autre part, le titulaire du titre de Moniteur Sportif de Natation doit suivre chaque année la formation continue du PSE1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

## Quelles sont les passerelles existantes ?



## Quelle accessibilité aux personnes en situation de handicap ?

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« *Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles  
Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### Quelle procédure est appliquée ?

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

- Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Direction Technique Nationale.
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical
- Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/ de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

## Combien coûte la formation ?

Statut du Stagiaire	Détail de la tarification			Total reste à charge du stagiaire
	Coût de la Formation	Dont frais pédagogique	Dont frais annexes	
Parcours Complet	à définir €	à définir €	-	50€
Parcours titulaire BPJEPSAAN	à définir €	à définir €	-	50€
Parcours allégé A.M	à définir selon A.M.	à définir selon AM	-	50€

Nota Bene : Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) sont à la charge des stagiaires (ils peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr
- téléphone au : 06.47.00.68.37

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

## Quels financements existent ?

Tableau des financements fourni à titre indicatif

### Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ CPF /CEC
- ✓ CPF de Transition Professionnelle
- ✓ Autofinancement
- ✓ Aides individuelles à la Formation
- ✓ AGEFIPH

### Vous êtes salarié ?

- ✓ Pro A - Promotion par alternance - OPCO
- ✓ CPF de transition professionnelle
- ✓ Plan de développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✓ Autofinancement



## Nous contacter

**Responsable pédagogique et administratif** Cédric MAREZ 06.47.00.68.37 erfant@auvergnerhonealpes-natation.fr

**Référent Handicap** Thierry LEFAURE

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr

**Référente COVID** Christine EPAILLY

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr